

# L'UNION des travailleurs

Janv.  
2018



MENSUEL | N° 434

Journal des syndiqué(e)s CGT de Loire Atlantique

l'esprit de **conquête**



**CE NUMÉRO EST À CONSERVER  
TOUTE L'ANNÉE**

**SPÉCIAL  
Formation**

## édito

Camarades formateurs et responsables de la formation.

L'année 2017 aura vu de nouvelles évolutions concernant la formation syndicale.

Après de multiples changements quant aux procédures à respecter pour avoir droit à un congé formation et au financement des jours de salaires correspondant, une ultime mesure vient grandement simplifier les choses : cette simplification nous exonère de la gestion de la subrogation et évite l'extrême rigueur administrative. Pour autant, avec le nouveau système mis en place par le mouvement Philippe / Macron, la gestion du financement nous échappe au profit plus que probable du patronat : ceux-ci auront des versements directement via le fonds national.

Pour autant, il convient toujours de faire la demande en bonne et due forme pour le congé formation... et continuer à remplir les dossiers des stages.

D'autres changements : suite à la fusion des instances représentatives du personnel (IRP) en une instance unique le CSE (qui fusionne donc DP, CE et CHSCT), les modules vont évoluer. Des unions locales du 44 proposent un module CSE (DP et éco CE) en attendant un module confédéral. La formation CHSCT évoluera aussi en formation SST.

Pour finir, je voudrais insister sur un point essentiel : il est de la responsabilité des syndicats de former leurs syndiqué.e.s (FSG1 pour tous, c'est une décision de congrès) et de permettre aux camarades exerçant des responsabilités d'accéder à la FSG2. Nous avons dû reporter la session de décembre 2017 faute de participants. C'est regrettable pour ceux qui étaient inscrits et préjudiciable pour notre organisation.

**Je compte sur votre responsabilité pour faire vivre l'idée que la formation est un pilier indispensable de la CGT.**

Anthony LEMAIRE  
Vie syndicale U.D. 44



Directeur de la publication  
**Fabrice DAVID**

Imprimerie CGT 44

MAISON DES SYNDICATS  
1, place de la Gare de l'État  
Case Postale n° 1  
44276 NANTES Cedex

ISSN 0980-5990

## C'est qui ?

La formation syndicale est organisée par les structures de la CGT en fonction des besoins qui sont identifiés dans chacune d'entre elles. Ce sont des militants, eux-mêmes formés pour dispenser de la formation syndicale adaptée à des adultes.

## C'est pour qui ?

Tous les syndiqués doivent pouvoir bénéficier de formations syndicales adaptées à leurs besoins.

Cela implique anticipations, prévisions, programmations et rigueur dans l'organisation (voir chapitre démarche à suivre). Cela implique également une attention particulière pour identifier ce que sont les besoins des syndiqués, mais aussi des structures et une définition réfléchie des priorités.

Enfin, cela implique **d'être rigoureux dans les "prérequis"**. On ne fait pas une maison avant ses fondations.

## Combien ça coûte ?

La cotisation patronale de 0,016 % instituée par la loi du 5 mars 2014 couvre la formation syndicale et la formation professionnelle.

Ce ne sont donc que 0,002 % de la masse salariale qui servent à la compensation des salaires pendant le congé de formation syndicale soit 66 centimes d'euros par an et pas salarié

Avant	0,08/1000 pour 1000€ de masse salariale	=> 0,08€
Aujourd'hui	0,002/100 pour 1000€ de masse salariale	=> 0,02€

C'est pourquoi il est nécessaire de négocier autant que possible des droits supplémentaires (les formations CHSCT et CE ne rentrent pas dans ce système de financement)

## Comment ça marche ?

Le contenu des formations détermine leur durée, ce qui signifie que chaque moment de la formation a son importance dans la cohérence globale du stage. C'est pourquoi il convient de réaffirmer ici qu'un stagiaire doit prendre ses dispositions pour **participer à la totalité du stage**, et en respecter les horaires (souvent définis en début de stage avec les stagiaires eux-mêmes).

De plus, il est bon de rappeler qu'il s'agit également d'un certain respect pour ses co-stagiaires, pour l'organisateur du stage (il faut plusieurs mois pour l'organiser) et enfin pour l'animateur du ou des thèmes que ce dernier a du travailler pour l'occasion. Enfin, la formation étant finalement financée grâce aux cotisations, c'est en même temps le respect de l'ensemble des syndiqués, de la CGT.

## Particularité des stages CHSCT.

Sous réserve d'être élus CHSCT, ces stages sont financés par l'employeur et ne peuvent pas entraîner de perte de rémunération. Le coût de la formation proprement dite est financée intégralement par l'employeur (y compris repas et transport). Ce coût est défini chaque année par décret.

Ces formations font l'objet de demandes spécifiques (voir démarche à suivre).

## Stages Eco CE.

Les employeurs ont **obligation de permettre** aux élus de suivre une formation spécifique tous les 4 ans. Les coûts de formations sont identiques aux autres stages.

**C'est le syndicat ou la section syndicale, éventuellement l'U. L. pour les individuels, qui inscrit par écrit les stagiaires auprès de la structure organisatrice.**

- 1 Sur la base du programme des stages proposés – page 5 – le syndicat, la section, l'U. L. inscrit le stagiaire à l'aide du formulaire – page 6 – qu'il envoie à la structure organisatrice (voir coordonnées page 19 à 20).
- 2 Avant de s'engager, il convient d'attendre la confirmation du stage et l'inscription du candidat.
- 3 Dès confirmation et au moins 1 mois avant le 1<sup>er</sup> jour du stage, le stagiaire doit faire par écrit une demande d'autorisation d'absence pour formation sociale, syndicale et économique. Modèles de lettres.
- 4 Le stagiaire peut alors participer au stage dans les conditions (lieux et horaires) définies par la structure organisatrice (sous réserve d'acceptation de son détachement).
- 5 Une attestation de participation lui sera délivrée le dernier jour du stage par le responsable. Le stagiaire, en principe, doit être en capacité de la fournir à son employeur dès sa reprise si la demande lui en est faite.

En cas de désistement, il est impératif de prévenir le plus tôt possible la structure organisatrice.

En cas de candidature non retenue, principalement faute de place, en principe priorité est donnée au stagiaire pour la session suivante de la même formation.

L'U. D., les U. L. n'étant pas en capacité d'assurer l'ensemble des formations spécifiques pour lesquelles elles pourraient être sollicitées, la confédération, les fédérations organisent également un certain nombre de formations qui se tiennent pour l'essentiel à Courcelles-sur-Yvette au centre Benoit Frachon (91).

Pour connaître la liste des stages proposés, il suffit de s'adresser à sa fédération ou sur le site de la formation syndicale CGT.

Rappel : toute demande individuelle de formation syndicale doit être préalablement visée par le syndicat ou la section syndicale.

## ORDONNANCES MACRON

### MAINTIEN DES EMPLOYEURS SUR DES FINANCEMENTS DE LA FORMATION SYNDICALE

En effet, l'ordonnance relative à la nouvelle organisation du dialogue social modifie l'article L2145-6 du Code du Travail qui devient :

*Le salarié bénéficiant du congé de formation économique, sociale et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.*

*L'employeur verse les cotisations et contributions sociales afférentes à la rémunération maintenue. Le montant du salaire et des contributions et cotisations afférentes au salaire maintenu à la charge du salarié sont déduits de la contribution définie au 1° de l'article L. 2135-10.*

L'employeur est dans l'obligation de maintenir l'ensemble des éléments de rémunération au salarié, puis il les déduit de sa cotisation au Fonds Paritaire. De fait, **l'ensemble des dispositions concernant le remboursement du salaire à l'employeur disparaît.**

Si les ordonnances présentées dans un premier temps, prévoyaient qu'un décret précise les modalités d'application de cette mesure, celles signées le 22 septembre n'y font plus référence.

**Ces mesures sont donc d'application immédiate.**

**Les conséquences sont multiples :**

- L'employeur ne peut plus refuser de maintenir les salaires.
- Les employeurs déduiront les salaires et cotisations versées pour les salaires en Congés de Formation Economique Sociale et Syndicale. Les entreprises couvertes par un accord de branche ou par un ac-

cord d'entreprise plus favorable, pourront en faire de même. Cela rendra caduque l'ensemble de ces textes conventionnels.

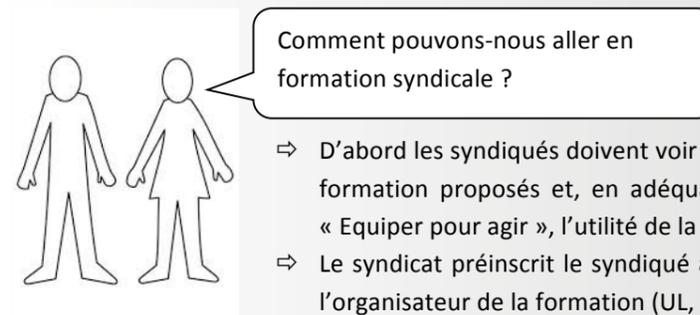
- Les ressources du Fonds Paritaire baisseront, sans que nous ne puissions faire de projection... et donc les ressources des Organisations Syndicales baisseront aussi, a priori essentiellement pour l'enveloppe 3 (Formation Syndicale).
- **Les échanges de courriers liés aux remboursements des salaires n'ont plus lieu d'être.** L'organisation syndicale n'est plus partie prenante dans les procédures administratives et financières. Elle n'a plus de visibilité sur l'utilisation des sommes qui financent les pertes de salaires pendant les formations.

**Nous adaptons dès maintenant les procédures administratives.**

**Pour les formations réalisées après le 22 septembre 2017 :**

- Le salarié fait sa demande de CFESS un mois avant le début de la formation. Il n'y a plus de demande de subrogation.
- Le dossier « Pertes de salaires » ne doit plus être utilisé.
- **Nous vous demandons de ne plus rembourser de salaires aux employeurs pour les stages effectués après le 22 septembre.** Nous n'effectuerons plus de versement aux organisations pour ces stages.

## PROCÉDURE DE DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SYNDICALE



Comment pouvons-nous aller en formation syndicale ?

- ⇒ D'abord les syndiqués doivent voir avec leur syndicat pour examiner les plans de formation proposés et, en adéquation avec le projet pédagogique de la CGT « Equiper pour agir », l'utilité de la formation syndicale pour le syndiqué.
- ⇒ Le syndicat préinscrit le syndiqué à la formation syndicale souhaitée auprès de l'organisateur de la formation (UL, UD, FD, CR, CFD, etc...).

⇒ **En même temps, le syndiqué fait une demande de congé de formation économique, sociale et syndicale auprès de son employeur suivant le modèle ci-joint.**



L'employeur a un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande pour refuser ou demander son report. Les seuls motifs valables sont :

- Le délai de 30 jours est-il respecté ?
- Le quota individuel de formation (12 ou 18 jours) est-il respecté ?
- L'organisme de formation est-il habilité ?
- Le quota global de l'entreprise est-il respecté ?
- Le quota d'absences simultanées de l'entreprise est-il respecté ?
- Les nécessités de service permettent-elles d'autoriser l'absence ?

Réponse négative

**REFUS DU CONGÉ**

**REPORT DU CONGÉ**

CONSULTATION  
du CE ou du CSE

OUI

**ACCEPTATION DU CONGÉ**

<= NON

L'avis du CE ou du  
CSE est-il favorable  
au refus ?

OUI

**REFUS DU CONGÉ**

En cas de **refus ou de report**, l'employeur doit justifier des motifs par écrit au salarié.

Si l'employeur n'écrit pas au salarié dans le délai de 8 jours, cela vaut **acceptation de sa part du congé** et de la prorogation du salaire.

**Votre demande de congé de formation économique, sociale et syndicale est à adresser, à votre employeur, dès que vous êtes d'accord et a minima 30 jours à l'avance.**

**Vous devez vous assurer que votre demande a bien été reçue, soit par un récépissé de son dépôt, soit en l'envoyant par lettre recommandée avec accusé de réception.**

**Le congé de formation économique, sociale et syndicale, est accordé sur demande des salariés. Il est de droit, sauf si l'employeur estime, après avis de comité d'entreprise, que l'absence est préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise. Tout refus doit être motivé et notifié à l'intéressé dans les huit jours qui suivent le dépôt de la demande. En cas de litiges, le salarié peut saisir le conseil des prud'hommes statuant en référé.**

**SALARIÉ STAGIAIRE  
(Sauf CE, CHS-CT, Conseillers prud'hommes)**

Nom et prénom du salarié  
Adresse  
Code postal et ville

Madame la Directrice ou  
Monsieur le Directeur de  
l'entreprise ou de l'établissement  
.....  
Adresse  
Code Postal et Ville

A....., le .... /... /....

Objet : demande de congé de formation économique,  
sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] ..... au [date de fin de la formation] ..... en vue de participer à une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de .....] qui est un organisme agréé.

**Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.**

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

**SALARIÉ ANIMATEUR OU INTERVENANT  
(Sauf CE, CHS-CT, Conseillers prud'hommes)**

Nom et prénom du salarié  
Adresse  
Code postal et ville

Madame la Directrice ou  
Monsieur le Directeur de  
l'entreprise ou de l'établissement  
.....  
Adresse  
Code Postal et Ville

A....., le .... /... /....

Objet : demande de congé de formation économique,  
sociale et syndicale

Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L2145-5 et suivants du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de m'absenter de l'entreprise du [date de début de la formation] ..... au [date de fin de la formation] ..... en vue d'encadrer [ou d'intervenir] dans une formation économique, sociale et syndicale organisée par « La formation syndicale CGT » [ou l'institut de .....] qui est un organisme agréé.

**Je vous rappelle que conformément à l'article L 2145-6 du code du travail modifié par l'ordonnance N°2017-1386 du 22 Septembre 2017 (V), le salarié bénéficiant du congé de formation économique et syndicale a droit au maintien total par l'employeur de sa rémunération.**

Dans l'attente d'une réponse favorable, recevez, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

**DLAJ (DROITS LIBERTÉS  
ACTIONS JURIDIQUES) U.D. 44**

**THÈMES ABORDÉS**

- **Accueil Syndical et Juridique « Fonction Publique »**  
22-23 janvier 2018  
A St Nazaire (UL).  
Pour les accueillants des syndicats des 3 fonctions publiques.
- **Conseiller prud'hommes Session 1 - Prise de mandat**  
22 au 26 janvier 2018  
A Nantes (Maison des Syndicats).  
Pour les nouveaux conseillers prud'hommes.
- **Procédure Cour d'Appel**  
15-16 février 2018  
A Nantes (Maison des Syndicats).  
Pour les Défenseurs Syndicaux CPH.
- **Formation obligatoire CPH – E-learning**  
19 au 21 mars 2018  
A Nantes (Maison des Syndicats).  
Pour les nouveaux conseillers prud'hommes.
- **Procédure référé CPH**  
16 au 18 avril 2018  
A Nantes (maison des Syndicats).  
Pour les Défenseurs syndicaux CPH.
- **Défense Syndicale « Fonction Publique »**  
du 04 au 08 juin 2018  
A Nantes (Maison des Syndicats).  
Pour les Défenseurs Juridiques Fonction Publique.
- **Conseillers Prud'hommes Session 2 - Partie 1 - L'audience**  
4 au 8 juin 2018  
A Piriac (Camping Razay).  
Pour les conseillers prud'hommes et défenseurs syndicaux.
- **Conseillers du salarié – Approfondissement**  
8 au 10 octobre 2018  
A Nantes (maison des Syndicats).  
Pour les nouveaux conseillers du salarié.
- **Conseillers Prud'hommes Session 3 - Module 1 L'audience - Partie 2**  
15 au 19 octobre 2018  
A Nantes (Maison des Syndicats).  
Pour les conseillers prud'hommes.
- **Négociation Protocole d'Accord Pré-électoral**  
22 octobre 2018  
A Nantes (Maison des Syndicats).  
Pour les Syndicats et Unions Locales.
- **Accueil Syndical et Juridique « Droit privé »**  
19 au 20 novembre 2018  
A Nantes.  
Pour les syndicats et Unions Locales.

U.D.

**DATE(S) ET LIEU(X)**  
Union Départementale :  
Voir ci-contre.

**LES ENJEUX  
ET OBJECTIFS VISÉS**

> **Connaissances de la législation et démarche syndicale cgt et de son évolution pour l'activité syndicale et l'exercice des mandats dits juridiques.**

**FORMATION D'ACCUEIL  
DES NOUVEAUX SYNDIQUÉ(E)S**

U.L.

**DATE(S) ET LIEU(X)**  
Union Locale NANTES :  
à la demande

U.L.

**U.L. Saint-Nazaire :**  
22 et 23 janvier 2018  
à la demande

U.L.

**U.L. Sud-Loire :**  
19 et 20 février 2018  
5 et 6 novembre 2018

U.L.

**U.L. Carquefou :**  
à la demande  
(samedi – 1 jour)

**À QUI S'ADRESSE  
CETTE FORMATION ?**

> À tous les nouveaux syndiqués CGT.

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER TA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE 1 MOIS AVANT LA DATE DE FORMATION !**

**THÈMES ABORDÉS**

- > Échange avec les nouveaux syndiqué(e)s.
- > Présentation de la CGT, de ses structures, de son fonctionnement, de ses règles.

**LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS**

> **Présenter la CGT, ses structures, son fonctionnement, ses règles.**

## FORMATION GÉNÉRALE Niveau 1 (FSG1)

### DATE(S) ET LIEU(X)

**U.L.** Union Locale NANTES :  
5 au 9 février 2018  
11 au 15 juin 2018  
26 au 30 novembre 2018

**U.L.** Saint-Nazaire :  
12 au 16 mars 2018  
4 au 8 juin 2018  
19 au 23 novembre 2018

**U.L.** Sud-Loire :  
4 au 8 juin 2018  
19 au 23 novembre 2018

**U.L.** Carquefou :  
18 au 22 juin 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Proposer des connaissances syndicales, économiques et sociales et des connaissances concrètes de savoir faire.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les syndiqué(e)s. Cette formation prolonge la formation d'accueil

### PRÉ-REQUIS

- > Formation d'accueil des nouveaux syndiqués (fortement recommandée).

### THÈMES ABORDÉS

- > Quel est le salariat aujourd'hui ? La réalité actuelle, les mutations, les tentatives de divisions.
- > Comment élaborer et défendre les revendications ? la pratique démocratique avec les salariés. La diversité des revendications et leur fondement. Les grands champs revendicatifs.

- > Comment fonctionne notre société ? Les mécanismes de l'exploitation capitaliste, les critères de la rentabilité financière, approche de la mondialisation, les perspectives en France et en Europe.

- > L'histoire du syndicalisme. Les salariés et le syndicalisme aujourd'hui, l'évolution du syndicalisme, la stratégie unitaire de la CGT.

- > L'orientation de la CGT, La démarche syndicale, le rôle des syndiqués, la syndicalisation, le fonctionnement et les structures de la CGT.

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER TA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE 1 MOIS AVANT LA DATE DE FORMATION !**

## COMMUNICATION

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les élu(e)s et mandaté(e)s

### PRÉ-REQUIS

- > FSG1 souhaitable. Formation accueil nécessaire.

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Conception du tract (contenu et mise en page) et prise de parole

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER TA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE 1 MOIS AVANT LA DATE DE FORMATION !**

### DATE(S) ET LIEU(X)

**U.L.** Sud-Loire :  
23 et 24 avril 2018  
13 et 14 décembre 2018

## FORMATION GÉNÉRALE Niveau 2 (1<sup>ère</sup> partie)

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les élu(e)s et militantes

### PRÉ-REQUIS

- > Avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 1.

### THÈMES ABORDÉS

- > Quelles exigences pour les salariés dans la société d'aujourd'hui ?
- > Rapports sociaux : Quels enjeux dans l'entreprise ?
- > Quelle perspective dans la crise ?

- > Quelle conception de la revendication ?
- > Quel rôle du syndicalisme ?
- > Revendications et mouvement social : quel syndicalisme CGT ?

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER TA DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE 1 MOIS AVANT LA DATE DE FORMATION !**

### DATE(S) ET LIEU(X)

**U.D.** Union Départementale NANTES :  
Juin 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > S'approprier des repères pour la pratique syndicale en réponse à "quel syndicalisme CGT dans la société actuelle pour répondre aux besoins des salariés".

**ATTENTION : CES 2 PARTIES SONT INDISSOCIABLES**

## FORMATION GÉNÉRALE Niveau 2 (2<sup>de</sup> partie)

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les élu(e)s et militant(e)s qui ont suivi la 1<sup>ère</sup> partie.

### PRÉ-REQUIS

- > Avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 2 du mois précédent.

### THÈMES ABORDÉS

- > Services Publics : Quels enjeux ?

- Quels champs revendicatifs et d'intervention ?
- > Rôle et place de l'État dans le remodelage de la société.
- > Développement du mouvement social pour imposer d'autres choix.
- > Questions internationales : Quels enjeux ? Quels champs revendicatifs et d'intervention ?
- > La CGT et le syndicalisme international.

**U.D.**

### DATE(S) ET LIEU(X)

Union Départementale NANTES :  
Septembre 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Suite de la 1<sup>ère</sup> partie

#### Rappel du déroulement de la FSG2

1<sup>ère</sup> semaine (décembre)  
La CGT, transformation du travail  
Le système capitaliste, ses crises, nos solutions  
Construire le rapport de forces

#### 2<sup>ème</sup> semaine (janvier 2018)

Mondialisation, clés d'analyse  
Institutions internationales, firmes multinationales et intervention syndicale  
Institutions européennes et intervention syndicale  
Emploi industriel, services, services publics

# CALENDRIER 2018

## DES DIFFÉRENTES FORMATIONS

Pour plus de précisions se référer  
aux pages de chaque formation.

Certains intitulés et/ou dates sont à préciser.



	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE		
FANS	22 23	19 20									5 6			
FSG1		5 9	12 16			4 8	4 8	11 15	18 22		19 23	19 23	26 30	
FSG2				1 <sup>er</sup> sem						2 <sup>e</sup> sem			déc.2018 janv.2019	
ECO CE						4 8	11 15							
CHSCT		12 16	12 16							22 26	5 9	26 30		
MODULE D.P.		1 <sup>er</sup> 2	26 27			18 19			20 21	15 16		6 7		
COMMUNICATION				23 24								13 14		
DLAJ	22 23	22 26	15 16	19 21	16 18	4 8	11 15			8 10	15 19	22	19 20	
ARCHIVAGE IHS				1 <sup>er</sup> sem.										
DROIT DU TRAVAIL		12 15	26 27	26 27	5									
MODULE NAO			9						17 21					
SYNDICALISATION CGT			12 13								12 13			
SANTÉ/TRAVAIL				3 4										
FORMATEUR				1 <sup>er</sup> sem.										
CSE Comité Social Économique			26 30							8 12			10 14	
COGITIEL ET OUTIL DU TRÉSORIER		13 14	21 22	15	28 29	19	6 7	14			3 4	18	28 29	5 6

## COGITIEL SYNDICAT

U.D.

### DATE(S) ET LIEU(X)

Sessions de formation initiale  
CoGiTiel syndicat :  
13 et 14 février 2018  
28 et 29 mars 2018  
3 et 4 octobre 2018  
28 et 29 novembre 2018  
Journées de remise à niveau :  
15 mars 2018  
14 juin 2018  
18 octobre 2018  
Journée de formation pour les  
utilisateurs du CoGiTiel  
U.D. - UL :  
19 avril 2018

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les responsables vie syndicale et politique financière

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Avoir une vision claire de la démarche du CoGiTiel en tant qu'outil pour la confédération de la vie syndicale de la CGT.
- > Savoir manipuler l'ensemble des fonctionnalités du "module syndicat" à travers des mises en situations concrètes.

### THÈMES ABORDÉS

- > CoGiTiel et CGT.
- > Se connecter – gérer les adhérents.
- > Gérer les cotisations.
- > Acquisitions et approfondissements.

### PRÉ-REQUIS

- > FSG1 recommandée.

N'oubliez pas d'adresser  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

## POLITIQUE FINANCIÈRE ET OUTIL DU TRÉSORIER

U.D.

### DATE(S) ET LIEU(X)

Sessions de formation  
politique financière et outil  
du trésorier :  
21 et 22 février 2018  
6 et 7 juin 2018  
5 et 6 décembre 2018

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > Aux trésoriers de syndicats.

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Avoir une connaissance de la politique financière confédérale CGT et son implication dans les syndicats.
- > Connaître les obligations pour les syndicats et les conséquences de la loi de modernisation sociale du 20 août 2008.
- > Savoir utiliser l'outil du trésorier afin de produire les documents nécessaires à la publication des comptes.

### THÈMES ABORDÉS

- > La politique financière.
- > La répartition de la cotisation syndicale.
- > La loi de modernisation sociale.
- > Gérer les comptes, établir les bilans et comptes de résultats.

N'oubliez pas d'adresser  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

## FORMATION C.H.S.C.T.

### 1<sup>er</sup> NIVEAU

U.L.

### DATE(S) ET LIEU(X)

Union Locale NANTES :  
12 au 16 février 2018  
5 au 9 novembre 2018  
U.L. Saint-Nazaire :  
12 au 16 février 2018  
26 au 30 novembre 2018  
U.L. Sud Loire :  
22 au 26 octobre 2018

U.L.

U.L.

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Connaître et être capable de restituer les orientations en

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les membres des CHSCT

### PRÉ-REQUIS

- > Formation générale de niveau 1 très fortement conseillée.

matière de travail, de santé et de prévention et être en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu CHSCT.

### THÈMES ABORDÉS

- > Travail, santé, prévention.
- > Fonctionnement, missions.
- > Mise en situation.
- > Liens entre élus du CHSCT et organisation syndicale.

N'oubliez pas d'adresser  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

L'Union Locale de Nantes propose un niveau 2 :

Pré-requis : formation CHSCT niveau 1

## MODULE NAO

U.L.

### DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Sud Loire :  
9 mars 2018  
U.L. Carquefou :  
17 au 21 septembre 2018

U.L.

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Il s'agit de permettre aux militant(e)s de l'entreprise d'acquiescer des éléments immédiatement

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les militant(e)s d'entreprises qui ont à participer aux négociations, qu'ils soient élu(e)s en personnel ou dirigeant(e)s de leur syndicat.

mobilisables pour investir les négociations annuelles obligatoires selon la démarche syndicale CGT.

### PRÉ-REQUIS

- > FSG1 souhaitable. Formation accueil nécessaire.

N'oubliez pas d'adresser  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

## DROIT DU TRAVAIL

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les élu(e)s et mandaté(e)s

#### PRÉ-REQUIS

- > FSG1 souhaitable. Formation accueil nécessaire.

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Être en capacité d'acquérir une vision synthétique du droit du travail et de son évolution et de se repérer dans le code du travail et en maîtriser l'utilisation.

#### DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Carquefou :  
26 et 27 mars 2018

#### DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Sud-Loire :  
5 avril 2018  
12 février 2018  
15 février 2018  
26 et 27 février 2018  
14 septembre 2018

- > **EPL** : Entretien préalable au licenciement
- > **Connaître ses droits face à la police et la justice**
- > **PAP** : Protocole d'accord pré-électoral
- > **Accueil des salariés et CPH** : Conciliation Prud'hommes
- > **Accueil des salariés en difficulté**

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

## MODULE D.P.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous(tes) les élu(e)s DP, titulaires ou suppléant(e)s

#### PRÉ-REQUIS

- > FSG1 très fortement conseillé.

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Être en capacité de conduire son mandat dans l'organisation syndicale.

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

#### DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Union Locale NANTES :  
1<sup>er</sup> et 2 février 2018  
20 et 21 septembre 2018  
6 et 7 décembre 2018

U.L. Saint-Nazaire :  
26 et 27 mars 2018  
18 et 19 juin 2018  
15 et 16 octobre 2018

## FORMATION ÉCONOMIQUE DES ÉLUS C.E.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les membres titulaires des Comités d'Entreprise ou d'Établissement

#### PRÉ-REQUIS

- > Formation syndicale générale de niveau 1 très fortement conseillée.

### THÈMES ABORDÉS

- > Démarche syndicale, besoins sociaux et efficacité économique. Emploi : enjeu majeur.

- > La stratégie du capital, contradictions.
- > Approche de la gestion de l'entreprise, critères et indicateurs. Le compte de résultats, le bilan...
- > Intervention des salariés dans la gestion. Moyens et conquêtes de droits nouveaux en lien avec démarche démocratique.
- > Coûts salariaux et coûts humains : emploi, besoins sociaux et efficacité économique.
- > Notre bataille pour le plein emploi et démarche revendicative – unité d'action – syndicalisation.

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

#### DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Union Locale NANTES :  
4 au 8 juin 2018

U.L. Saint-Nazaire :  
11 au 15 juin 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Être en capacité de mieux maîtriser les questions économiques prises dans toutes leurs dimensions et qui doivent prendre place dans l'activité revendicative.

## CSE (COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE)

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > Aux anciens élus DP et ECO-CE.

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Missions du DP et ECO-CE

N'OUBLIE PAS D'ADRESSER  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !

Pour ce qui est de l'ancien CHSCT, un module de formation SST continuerait à être proposé.

#### DATE(S) ET LIEU(X)

U.L. Sud-Loire :  
26 au 30 mars 2018  
8 au 12 octobre 2018

U.L. Carquefou :  
10 au 14 décembre 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Consiste à remplacer les formations DP et ECO-CE dans l'attente d'un module fédéral

## FORMATION SANTÉ/TRAVAIL

U.D.

**DATE(S) ET LIEUX**  
3 et 4 avril 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > A l'issue des 2 jours de formation, les stagiaires se seront appropriés la démarche travail construite collectivement et seront en capacité de l'appliquer à leurs propres situations de travail.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > Aux élus DP, CHSCT, dirigeants syndicaux et tous militants confrontés à la souffrance au travail qu'ils soient du secteur privé ou du secteur public, de grandes ou de petites entreprises.

### THÈMES ABORDÉS

- > Le travail au cœur de notre démarche revendicative.

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !**

## STAGE RETRAITÉS MODULE CONFÉDÉRAL

U.D.

**DATE(S) ET LIEUX**  
NANTES :  
16 au 18 octobre 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > « Participer à la vie syndicale des retraités ». (Le monde des retraités et les enjeux).

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > À tous les retraité(e)s (stage de 3 jours)

### THÈMES ABORDÉS

- > Thème 1 : champ et évolution de la sphère retraitée.
- > Thème 2 : champ revendicatif et niveaux d'interventions syndicales des retraités.
- > Thème 3 : la syndicalisation des retraités.

# COMITÉ RÉGIONAL

## FORMATION DE FORMATEUR

COMITÉ  
RÉGIONAL

**DATE(S) ET LIEUX**  
1<sup>er</sup> semestre 2018

### LES ENJEUX ET OBJECTIFS VISÉS

- > Être en capacité d'animer ou d'intervenir dans les formations futures.

### À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- > Aux futur(e)s intervenant(e)s ou animateur(trices) dans les formations

### PRÉ-REQUIS

- > Avoir suivi obligatoirement la formation générale de niveau 2.

### THÈMES ABORDÉS

- > Notre démarche pédagogique.
- > Préparer ou animer un thème dans un stage.
- > La communication dans l'animation d'un stage.

**N'OUBLIE PAS D'ADRESSER  
TA DEMANDE D'AUTORISATION  
D'ABSENCE 1 MOIS AVANT  
LA DATE DE FORMATION !**

### COMITÉ RÉGIONAL CGT Pays de la Loire

Bourse du Travail  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
Tél. : 02 41 20 03 21  
Fax : 02 41 20 01 22  
Email : cgt-paysdeloire@wanadoo.fr  
Site : www.cgt-paysdelaloire.org

COMITÉ  
RÉGIONAL

*Les stages du Comité Régional  
doivent faire l'objet d'un avis de  
l'U.D. avant tout envoi.  
Pour les renseignements,  
il faut par contre consulter  
le site ci-contre.*

## FORMATION CONFÉDÉRALE

- 1<sup>er</sup> semestre Renforcer la CGT - des principes, des actes
- 2<sup>ème</sup> semestre Evaluation différée
- 1<sup>er</sup> semestre Administrateur d'une Caisse de Sécurité Sociale  
Prise de mandat  
Perfectionnement
- 1<sup>er</sup> semestre Formation de formateur.rice.s - Intervenir et animer



## FORMATION PRUDIS

- 5 au 9 Février      Session 2 : 5 jours
- 18 au 22 juin      Session 3 (module 1) : 5 jours
- 12 au 16 novembre    Session 3 (module 2) : 5 jours
- 11 au 15 juin      Les mesures d'instruction : (5 jours)
- 5 avril              Bureau de Conciliation et d'orientation : 1 jour
- 6 avril              Bureau de Conciliation et d'orientation : 1 jour

## FORMATION ISSTO (FORMATIONS RÉGIONALES)

Enjeux industriels et développement des territoires	BRETAGNE	DATES À DÉFINIR
Les Services publics du 21 <sup>ème</sup> siècle	PAYS DE LA LOIRE	
Europe 3 x 2	BRETAGNE	
Transformation du travail : enjeux pour gagner la Sécurité Sociale Professionnelle	BRETAGNE	
Négociation collective	PAYS DE LA LOIRE	
Tass – Tci	PAYS DE LA LOIRE	

## COORDONNÉES DES STRUCTURES ORGANISATRICES

### Union Locale CGT de **SAINT-NAZAIRE**

Resp. Formation : Patrick VINCE

4, rue Marceau  
44600 St-Nazaire  
Tél. : 02 40 22 23 21  
E-mail : secretariat.cgt.saint-nazaire@wanadoo.fr

**U.L.  
SAINT-  
NAZAIRE**

### Union Locale CGT de **NANTES**

Resp. Formation : Nelly GOYET

Maison des syndicats  
1, place Gare de l'État – C.P. n° 1  
44276 Nantes cedex 2  
Tél. : 02 28 08 29 70  
E-mail : union-locale@cgt-nantes.com

**U.L.  
NANTES**

### Union Locale CGT de **CARQUEFOU**

Collectif Formation :  
**TALABAS Marc 06 71 24 39 43**  
**JOUATTE Gisèle 06 75 00 90 83**  
**KISSOUM Malika 06 49 67 77 38**  
4, imp. de la Hache – Cedex 5905  
44570 Carquefou cedex  
Tél./Fax : 02 40 30 32 45  
E-mail : contact@cgt-ul-carquefou.fr

**U.L.  
CARQUEFOU**

### Union Locale CGT **SUD-LOIRE**

Resp. Formation : Yann DOUTEAU

16, rue Monnier  
44400 Rezé  
Tél. : 02 40 84 34 89  
e-mail : ulcgtreze@wanadoo.fr

**U.L.  
SUD-LOIRE**

### **COGITIEL**

Resp. Formation : Cyril CHAUVIER

E-mail : cyril.chauvier@edf.fr  
Site d'aide du Cogitiel Loire-Atlantique :  
<http://cgt-44.wix.com/cogitiel>

**U.D.**

### **INDECOSA CGT 44**

Resp. Formation : Marie VAUGEOIS

Maison des syndicats  
1, place Gare de l'État – C.P. n°1  
44276 Nantes cedex 2  
Tél. : 02 28 08 29 88  
Fax : 02 28 08 29 89  
e-mail : marie.vaug@orange.fr

**SPÉCIAL  
Formation**



**UNION DÉPARTEMENTALE CGT**  
**Formation Syndicale : Anthony LEMAIRE**

Maison des syndicats  
1, place Gare de l'État – C.P. n°1  
44276 Nantes cedex 2  
Tél. : 02 28 08 29 80  
E-mail : ud44@cgt.fr

**U.D.**



[www.lacgt44.fr](http://www.lacgt44.fr)

Twitter : @laCGT44

**Militants - Adhérents**



Entre

**VOUS et NOUS**

**un lien indissociable**

[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

